

# Seance du 8 Juin 1945

L'an mil neuf cent quarante-cinq, le huit juin  
à vingt-un heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué,  
s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence  
de M. Grand, Maire

Étaient présents: M<sup>me</sup> Seilhan, M. Doubielle, M. Dufot, Talon.  
Adjoint; M<sup>me</sup> Castel, M<sup>lle</sup> Adoue, M. M. Verdier, Babbé, Galan,  
St. Blancat, Dandine, Ferré, Fages, Recant, Maylin, Carthory, Gouarni  
Bordes, Soubies.

Absente excusé: M<sup>me</sup> Fioco.

Assiste à la séance: M. Emile Lacome

### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup>. États généraux de la Renaissance Française
- 2<sup>o</sup>. Fêtes de la libération, patronale, 14 juillet
- 3<sup>o</sup>. Prisonniers de guerre.
- 4<sup>o</sup>. Assurances accidents du personnel communal.

### Comité des Fêtes

M<sup>me</sup> Seilhan Adjointe, Présidente de la Commission des Fêtes  
propose, au nom de celle-ci, aux Membres présents, la composition d'un  
"Comité local" des Fêtes... Elle présente des noms; après explications  
diverses, le Conseil adopte le principe du Comité mais demande la révision  
de la liste qui lui est soumise.

### Ruisseau "Le Pécoupe"

M. le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'au-  
toriser à entamer des pourparlers avec le Génie Rural pour l'adduction  
d'eau et les travaux d'entretien au ruisseau "Le Pécoupe".  
Autorisation lui est accordée à l'unanimité.

### Rapports de M. Dufot

Sous lecture d'un rapport détaillé de M. Dufot Adjoint et Président  
du C. C. L. le Conseil Municipal proteste très énergiquement contre  
la mesure de clémence prise par les Responsables à l'égard des militaires  
Péouli et Garin et adresse une pétition signée à M. le Préfet de la 1<sup>re</sup> G<sup>ue</sup>.

M. Dufot fait ensuite l'exposé détaillé et commenté de  
l'organisation des "États-Généraux de la Renaissance Française".

- a) Réunion du 10 juin 1945 dans les communes du Canton.
- b) Réunion du 17 juin 1945 pour Montbréau et les délégués des com-  
munes du Canton; un programme de réjouissances est prévu pour  
cette journée.

L'exposé du Président du C. C. L. est adopté à l'unanimité.

M. Dufot demande alors au Conseil de désigner des  
délégués pour assister aux réunions devant se faire dans le commun  
du Canton.

Sont désignés: M<sup>me</sup> Seilhan, M. M. Bordes, Gouarni,  
Saint-Blancat, Fages, Ferré.

### Prisonniers, Déportés, etc.

Le Maire donne connaissance d'une lettre du M. P. G. D.

(Prisonniers, Déportés demandant à la Municipalité de leur venir en aide pour la distribution de colis et l'attribution en nature ou espèces de secours aux rapatriés de notre Canton.

Et l'unanimité, les Membres présents sont d'accord pour contribuer, dans une large mesure, à l'amélioration de la situation matérielle des P. G. D. et vote à cet effet la somme de 30000 (trente mille) francs.

Lu & approuvé  
audens, le 8 février 1946  
Préfet, le chef de Bureau: *[Signature]*

Une autre lettre du Président de cette association relative à des sommes versées à l'occasion des mariages Lamarche & Escot B. est communiquée à l'Assemblée pour mise au point, qui est faite, à la suite d'explications fournies très nettement par M. Dufor qui, lui-même, avait célébré les deux mariages en question en qualité d'Officier de l'Etat Civil par délégation.

Si malentendu il existait, fait remarquer M. Dufor, il était bien facile de le dissiper... Il suffisait que les intéressés demandeurs des explications, qui leur auraient été fournies. Elles eussent été une sorte de polémique d'abord et l'envoi plus tard d'une lettre immanable de la P. G. contenant des assertions plus ou moins flatteuses à l'égard de la Municipalité...

Tous les Conseillers ont été flattés d'une même ardeur que M. Dufor qui ne regrette ni son temps ni sa peine pour soulager de son mieux, l'infortune de nos concitoyens éprouvés par la guerre.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la somme de 20000 (vingt mille francs) pour couvrir en partie les frais occasionnés par les fêtes du 18 juin, de la Saint-Jean et du 14 juillet... De son côté, le Comité des Fêtes s'organisera pour se procurer, comme il l'entendra, des ressources à cet effet.

Le Maire fait part du règlement de l'indemnité due à M<sup>me</sup> Cérize Victoire, (ex. balayuse aux Ecoles) par la C<sup>ie</sup> La Prioyance à la suite de son petit accident survenu l'an dernier...

Il fait observer au Conseil que les salaires actuels du personnel communal étant très sensiblement réduits depuis la date d'entrée en vigueur du contrat passé avec cette Compagnie. Il y aurait lieu de faire un avenant d'augmentation de capital... Le Conseil reconnaît le bien fondé de cette démarche et est d'avis que le nécessaire soit fait sans retard.

En conséquence, il est entendu que le Maire demandera à l'Agent Général de nous soumettre un projet d'avenant qui sera communiqué en temps voulu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 30.

*[Signatures]*  
Maire: *[Signature]*  
Président: *[Signature]*  
M. Dufor: *[Signature]*  
M. B...: *[Signature]*  
M. C...: *[Signature]*  
M. H...: *[Signature]*  
M. B...: *[Signature]*

Prés

francs accidents du  
travail communal